



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sang

Question écrite n° 61038

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le don du sang. La France a besoin quotidiennement de 8 000 dons de sang pour répondre aux besoins des patients. Régulièrement, des campagnes de sensibilisation sont menées à destination du grand public pour recruter de nouveaux donneurs. Ces efforts menés par la Fédération française des donneurs du sang se heurtent à la méfiance de nombreuses personnes, encore profondément marquées par les affaires dites du sang contaminé. L'Etat a, en la matière, l'obligation de rétablir un climat de confiance et d'agir en faveur d'une plus grande mobilisation des Français en matière de don du sang. Aussi, il lui demande de lui préciser les mesures que compte adopter le Gouvernement pour appuyer les initiatives de la Fédération française des donneurs du sang.

Texte de la réponse

Depuis le 1er juin 2000 et en application de la loi du 1er juillet 1998, l'établissement français du sang (EFS) est l'opérateur unique de la transfusion sanguine en France. Cet établissement public de l'Etat, placé sous la tutelle du ministère chargé de la santé regroupe toutes les activités de transfusion sanguine en France (prélèvement, préparation, qualification, distribution) et, aux termes de l'article 18 de la loi du 1er juillet 1998, assure la promotion du don de sang sur le territoire métropolitain et dans les départements d'outre-mer. Les actions de promotion du don du sang menées par l'EFS sont avant tout appuyées sur un partenariat étroit avec les donneurs de sang bénévoles, les unions départementales et associations locales pour les opérations régionales, la Fédération française des donneurs de sang bénévoles et les associations professionnelles (La Poste, France Télécom, SNCF) pour les opérations d'envergure nationales. L'EFS poursuit deux objectifs principaux. D'abord, entretenir le plus régulièrement possible la sensibilisation du plus large public aux besoins quotidiens en produits sanguins labiles (PSL). Des outils de promotion du don et d'information du public sont utilisés chaque jour par les responsables régionaux de l'EFS et par les associations de donneurs de sang bénévoles. Ensuite, afin de conforter l'autosuffisance en PSL, l'EFS organise quatre grandes opérations nationales de promotion du don du sang aux périodes habituellement difficiles en matière de collecte : janvier, mai, juillet/août et novembre. Ces actions permettent de sensibiliser l'ensemble de la population au don de sang et assurent une couverture médiatique très importante, relais efficace du message à destination du grand public. Structurée au sein de l'EFS et menée en partenariat avec les associations de donneurs de sang bénévoles, la promotion du don en France est une des priorités de l'EFS et une des garanties de l'autosuffisance en PSL.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61038

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2001, page 2787

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5678